



Mémoire(s) confisquée(s), mémoire(s) retrouvée(s) : les « sociétés secrètes » à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

Séminaire de recherche du projet [Saisir et transmettre les archives courantes des ennemis idéologiques](#) (STACEI) organisé sous l'égide de l'[Institut d'histoire du temps présent](#) (UMR 8244, CNRS-Université Paris 8) et la [Maison des Sciences humaines et sociales Mondes](#) en association avec la [Fédération française de l'ordre maçonnique mixte international le Droit Humain](#), le [musée, archives, bibliothèque de la Grande Loge de France](#) et les archives du [Suprême Conseil de France](#), le [musée de la franc-maçonnerie](#) et la [bibliothèque du Grand Orient de France](#)

Dès l'occupation du territoire français, les Allemands s'emparèrent des archives maçonniques qu'ils considéraient comme butin de guerre. Le 13 août 1940, l'État français proclame une loi portant « interdiction des associations secrètes et obligation pour les fonctionnaires et agents de l'État à souscrire une déclaration à leur sujet ». Celle-ci implique non seulement de gérer l'ensemble des biens saisis dans les loges, mais également de ficher les membres des « sociétés secrètes » pour vérifier l'exactitude des déclarations de non-appartenance à une « société secrète » des fonctionnaires et agents de l'État. Un ensemble administratif complexe se met en place, dont le service des sociétés secrètes (SSS) est l'incarnation. Si le SSS n'est pas inconnu dans l'historiographie, il semble avoir été quelque peu délaissé. Il faut reconnaître que les fonds d'archives à la disposition des chercheurs demeuraient jusqu'à présent rares et difficilement accessibles. Le projet [STACEI](#), débuté en avril 2022, se situe dans le prolongement du projet de recherche [ProMéTEUS](#), il entend éclairer la problématique de la saisie d'archives des ennemis idéologiques entre 1940 et 1944 et plus particulièrement celles des « sociétés secrètes », en comblant notamment les lacunes archivistiques. À travers ce cas particulier, il s'agit de comprendre les processus de spoliation, le parcours personnel et professionnel des acteurs de l'antimaçonnisme pendant l'Occupation, la gestion de leur héritage et d'interroger l'éthique de la transmission dans le temps long par les institutions patrimoniales. Les premiers résultats des recherches entreprises dans le cadre du projet STACEI – avec notamment la mise au jour d'importants fonds d'archives – invitent à la mise en place du présent séminaire de recherche. Pour la troisième année consécutive, nous nous attacherons donc à présenter ces avancées consolidant notre connaissance historique du SSS et à poursuivre collectivement une réflexion scientifique autour de l'administration de la lutte entreprise contre des « sociétés secrètes » et plus spécifiquement la franc-maçonnerie, durant les années 1940-1944. Nous avons dans un premier temps dressé une cartographie des archives à notre disposition et révélé, par là même, les différentes modalités de ces spoliations. Cette réflexion nous avait conduits, l'année passée, à étudier les usages des biens saisis. Cette année, nous proposons de nous intéresser aux individus et la répression antimaçonnique en France (1940-1944) : acteurs et victimes.



Informations pratiques :

Le séminaire se tiendra, à raison d'une séance mensuelle, le mardi, de 18h-20h, dans les locaux de la Fédération française du Droit humain, 9 rue Pinel, 75013 Paris.

Pour des raisons de sécurité du bâtiment et de gestion de la visio-conférence, nous demandons aux participants de bien vouloir s'inscrire, avant le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : <https://my.weezevent.com/les-societes-secretes-a-lepreuve-de-la-seconde-guerre-mondiale-3>. Pour les participants désirant suivre le séminaire en visio-conférence, nous vous remercions de vous inscrire à l'adresse suivante : <https://my.weezevent.com/les-societes-secretes-a-lepreuve-de-la-seconde-guerre-mondiale-4> (un e-mail précisant les modalités de connexion leur sera adressé dans la semaine précédant la première séance).

Programme :

Mardi 20 janvier
« Les personnels du service des sociétés secrètes ».
Emmanuel Kreis

Mardi 17 février
« Réfugiés, francs-maçons, trajectoires individuelles ».
Aurore Duvoisin

Mardi 24 mars
« Fichier les opposants idéologiques ».
Elodie Cointement et Anne Leblay-Kinoshita

Mardi 14 avril
« Les personnes face aux saisies ».
Maillys Gontier

Mardi 19 mai
« Saisir les persécutions par l'intersectionnalité, le cas des juifs et des francs-maçons ».
Sarah Gensburger

Mardi 23 juin
« Jean Marquès-Rivière et les "occultistes" du SSS ».
Jean-Pierre Brach et Emmanuel Kreis



MSH
MONDES

Maison
des sciences
humaines
et sociales

ihp



UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE
CNRS
UNIVERSITÉ PARIS 8

